

## Séance du 12 avril 2012

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Cédric LINDECKER. Tous les conseillers sont présents sauf Monsieur Jean-Paul DUREY qui donne pouvoir à Monsieur Cédric LINDECKER et Monsieur Mickaël TAILLARD qui donne pouvoir à Monsieur Sébastien BONNET. Madame Françoise LONGO est secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal de la séance du 15 mars 2012.

### 1. Comptes de gestion 2011

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2011 dressés par le Percepteur de la Trésorerie de Morre Roulans pour les comptabilités des budgets Commune, Assainissement et CCAS.

pour : 10/10

### 2. Comptes administratifs 2011

Président de séance : Mr Wilfried QUICHANTE

Le Conseil Municipal délibère, hors la présence du Maire, et vote les comptes administratifs des budgets Commune, Assainissement et CCAS. Il constate qu'ils sont en conformité avec les comptes de gestion 2011 dressés par le Percepteur.

Résultats de l'exercice :

#### Budget Commune (principal) :

Fonctionnement : excédent de 12 727.90 €

Investissement : excédent de 16 290.08 €

#### Budget Assainissement :

Fonctionnement : déficit de 85.36 €

Investissement : excédent de 1 476.13 €

#### Budget CCAS :

Fonctionnement : excédent de 485.30 €

pour : 8/8

### 3. Affectation des résultats 2011

#### Budget CCAS

Résultat de clôture en fonctionnement : excédent 795.12 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 795.12 € au compte R002

pour : 10/10

#### Budget Assainissement

Résultat de clôture en fonctionnement : + 11 772.37 €

Résultat de clôture en investissement : + 48 155.96 €

Restes à réaliser néant

Résultat : 59 928.33 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent d'investissement de 48 155.96 € au compte R001 et l'excédent de fonctionnement de 11 772.37 € au compte R002

pour : 10/10

#### Budget Commune

Résultat de clôture en fonctionnement : + 44 830.30 €

Besoin de financement :

Résultat de clôture en investissement : - 2 416.40 €

Restes à réaliser : dépenses : - 19 630.43 €

Restes à réaliser : recettes : 0.00 €

Résultat : - 22 046.83 €

Considérant que le besoin de financement est de 22 046.83 €, le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 22 046.83 € au compte 1068 et le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 22 783.47 € au compte R002  
pour : 10/10

#### **4. Taxes locales**

Le Conseil Municipal décide de reporter les taux votés en 2011

- Taxe d'habitation : 11.63 %
- Taxe foncière sur le bâti 15.07 %
- Taxe foncière sur le non bâti 14.92%

Soit une recette totale de 28 023 €

pour : 10/10

#### **5. Taxe assainissement 2012**

Conseil Municipal décide de fixer la taxe et la part fixe comme suit :

" part fixe 25 €

" taxe communale 0.74 €/m<sup>3</sup>

*Pour information, la part fixe sert à l'entretien de la STEP et la taxe communale inclut également la taxe de modernisation des réseaux de collecte qui est de 0.15 €/m<sup>3</sup>; cette taxe est reversée ensuite à l'Agence de l'eau*

pour : 10/10

#### **6. Budgets Primitifs 2012**

Le Conseil Municipal approuve et vote les budgets primitifs présentés comme suit :

##### **Budget primitif CCAS**

fonctionnement :

dépenses 1000.00 €

recettes 1000.00 €

pour : 10/10

##### **Budget primitif Assainissement**

fonctionnement :

dépenses 14905 €

recettes 23733 €

investissement :

dépenses 5949 €

recettes 54855 €

pour : 10/10

##### **Budget primitif Commune**

fonctionnement :

dépenses 88557 €

recettes 116552 €

investissement :

dépenses 94666.43 €

recettes 94667.00 €

pour : 10/10

Vu pour être affiché le 13 avril 2012, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

(Sceau de la mairie)

Le Maire,  
Cédric LINDECKER